

L'histoire est comme une lanterne que l'on porte dans le dos, elle éclaire le chemin parcouru, mais elle n'éclaire pas devant soi.  
*Confucius.*

# Abrégés Chronologiques

Nois - Noïo.

Nuccetum, - Nocetum - Nucidum - Nuccium - Noisiacum.

Noisiaco Magno - Nuccium Magnum.

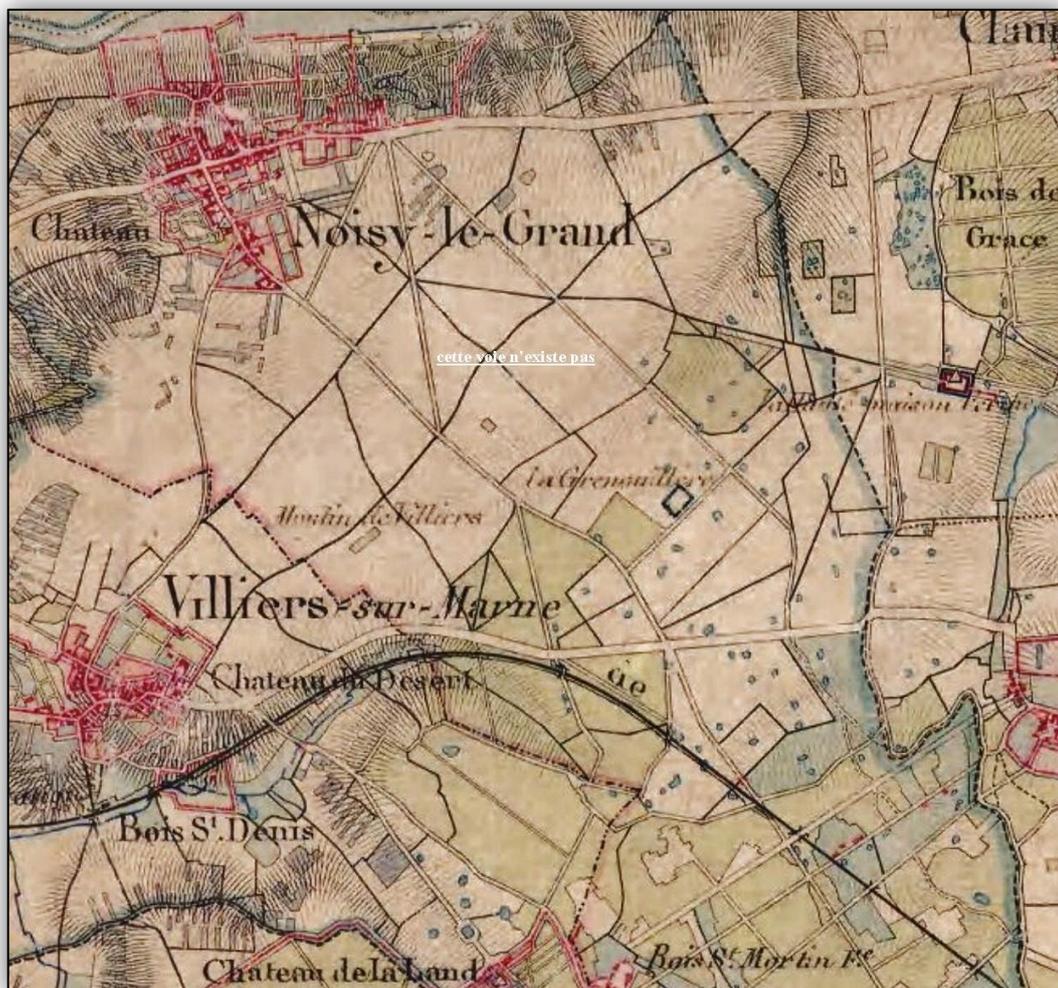
Nusiaci Magni.

Noisyacus - Noesciaco - Noysi.

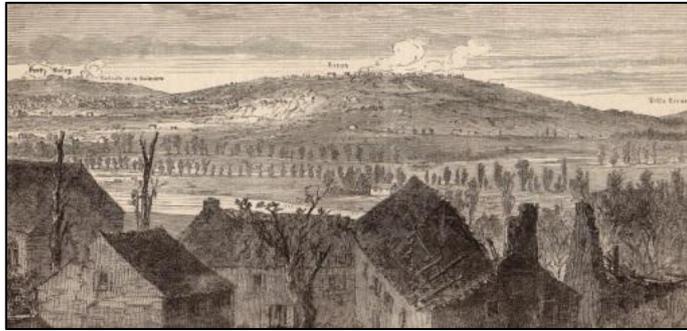
Noisy-sur-Marne.

## Noisy-le-Grand

L'an 1871 à l'an 1900



*Extrait du Plan d'état-major- 1860.*



### *Journal d'un comédien.*

Par Frédéric Febvre, ex vice-doyen de la Comédie Française

*Je suis arrivé au plateau de Noisy ...Ce petit village n'offre plus qu'un amas de ruines...*

28 janvier **1871**

L'armistice est signé.

L'armistice inaugure une période d'occupation ; Noisy a été occupé, et lorsque les Noiséens furent de retour chez eux, ils constatèrent : les déprédations et les pillages commis par les Prussiens.

8 mars **1871**

Le capitaine de cavalerie **De Molkte**, quittant le château de Gournay fit allumer un feu de joie au milieu de la cour : les pianos, armoires, commodes, persiennes du château servirent à l'alimenter.

25 août **1871**

Article premier de la loi : *Les gardes nationales seront dissoutes dans toutes les communes de France, au fur et à mesure que les progrès de la réorganisation de l'armée sur les bases de la loi de 1868 le permettront.*

19 septembre **1871**

Les troupes allemandes regagnent l'Allemagne et quittent Noisy après avoir tout saccagé ;

Le montant des déprédations prussiennes fut estimé par les Noiséens à un montant de 2 350 000 francs : les dommages de guerre versés ne seront que de 385 000 francs.

Les contributions de guerre à verser à la Prusse s'élèveront à 5 milliards de francs or.

La commission chargée par le conseil municipal de Noisy, d'établir la liste des habitants introduits à présenter une demande d'indemnisation pour les déprédations allemandes, cette liste (AM 46 W 58) recense 446 noms sur un total de 1 248 habitants, on y trouve dans les demandes vérifiées, Pierre Alfred **Ruffin** pour un montant de 100 000 francs, la veuve **Périac** pour 80 000 francs, M. **Leroy** de Saint-Arnaud 80 000 francs, Stanislas **Cary** et Edmond **Santerre** pour 30 000 francs.....

*La commune, mouvement parisien, est une bonne chose mal faite : dira Victor **Hugo**.*

Lors de la commune de Paris, le drapeau rouge symbolisera la loi martiale du peuple contre la rébellion du pouvoir exécutif. Les républicains de la commune devant leur échec :

*Paris brûle ! Quand le soir à l'ouest l'horizon enflammé par les lueurs sinistres des incendies, qu'ils étaient heureux les Prussiens de voir brûler Paris, et de dire qu'ils n'étaient pour rien dans cette catastrophe ! Ce sont des parisiens, disaient-ils qui ont mis le feu, répétant en riant ce mot de **Bismarck** : Paris cuit dans son jus [...] Contre la commune **Thiers** est décidé à faire la guerre totale : "Paris disait-il, sera soumis à la puissance de l'état comme un hameau de 100 habitants." [...] La commune prit fin le 28 mai. La répression est atroce ; la commune avait massacré 480 personnes ; Thiers en fit exécuter 20 000 [...] Cinq fois plus de victimes que lors de la terreur à Paris [...] 400 000 dénonciations dont 20 % signées arriveront dans les mairies [...] L'état de siège sera maintenu jusqu'en 1876 [...]*

En **1872**

La famille **Menier** confie à l'architecte **J.Saulnier** la reconstruction du moulin de Noisiel.



Le périodique *le Monde illustré* daté du 14 décembre 1872 relate un épisode de la crue de la Marne.



On dénombre 1 248 habitants à Noisy.

20 décembre **1872**

L'usage des cartes postales est autorisé en France. La loi de finance sur proposition du député Louis **Wolowski** officialise la carte postale non illustrée proche du format de 9 par 14 cm.

19 janvier **1873**

Paris subit de violents orages.

Septembre **1873**

Adolphe **Thiers** libérateur du territoire grâce à trois emprunts qui rencontrent un franc succès, paie par anticipation, l'indemnité due à l'Allemagne ; ce qui entraîne le départ de l'occupant Prussien.

L'évacuation des départements occupés se fit au moyen de versements anticipés sur l'indemnité de guerre due, d'un montant total de 5 milliards.

Le maire Pierre Alfred **Ruffin** décide de créer une fanfare municipale initialement hébergée sous le préau de l'asile communal : *l'Avenir de Noisy-le-Grand* lui succédera : *l'Harmonie Étincelante*.

En **1874**

27 mars **1874**

La loi autorise le premier ministre Adolphe **Thiers**, à ériger une ceinture fortifiée autour de Paris.

Institution d'une loi sur la défense de Paris, celle-ci prévoit une tête de pont sur la Marne qui se composera d'une série de forts et de batteries fermées et casematées, couronnant les crêtes à Noisy-le-Grand et Villiers particulièrement.

22 et 29 novembre **1874**

Élections municipales M. **Ruffin** est réélu conseiller municipal avec 208 voix sur 321 votants.

Le 30 janvier 1875, par 353 voix contre 352, l'amendement Wallon qui stipule que le président de la république sera élu pour 7 ans, est adopté, ce sera le dernier obstacle à l'élaboration d'une constitution.

L'an **1875**

L'année débute mal. Le verglas du 1<sup>er</sup> janvier, fait glisser le tout Paris sur la glace ; les victimes se comptent par centaines.

En **1876**

Traversée de la Marne, entre Neuilly et Noisy, un bac est en service, les voitures attelées pouvaient l'emprunter.

Une seconde boîte aux lettres est créée à la porte de la mairie.

Quand l'extension du cimetière ancien pose problème, une enquête d'utilité publique est diligentée, sur 81 personnes qui ont donné leur avis, 79 ont approuvées le projet, les réfractaires M. **Périac** qui est contre, et M. **Houette** qui ne veut pas renoncer à sa propriété.

Suivront 20 années de palabres, négociations, pour que le projet aboutisse enfin, par la vente à la commune du terrain de M. **Houette** d'une superficie de 1 200 m<sup>2</sup> pour un montant de 3 600 francs.

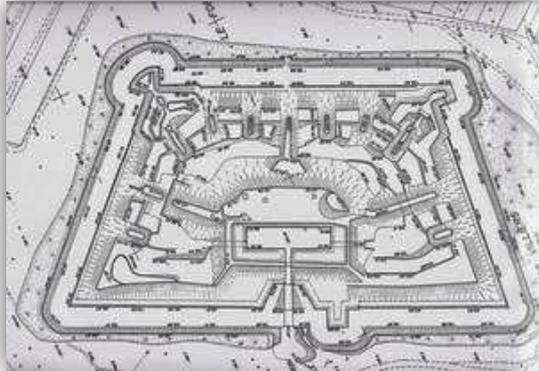
17 mars **1876**

La Seine atteint à minuit le niveau de 6,69 m à l'échelle du pont d'Austerlitz, et de 7 40 m au pont Royal. Toute la banlieue est touchée par les inondations.

En **1878**

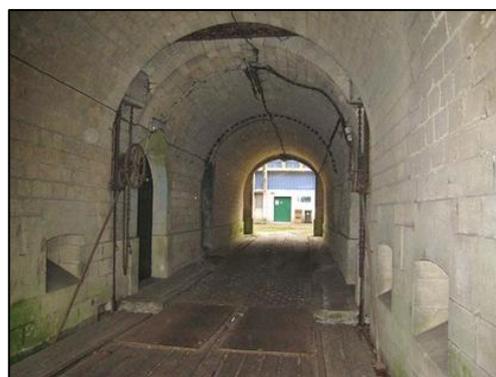
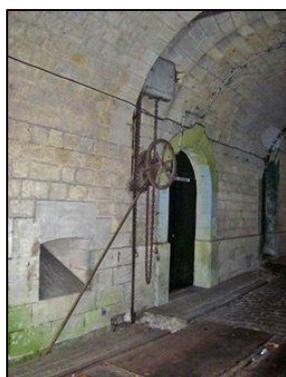
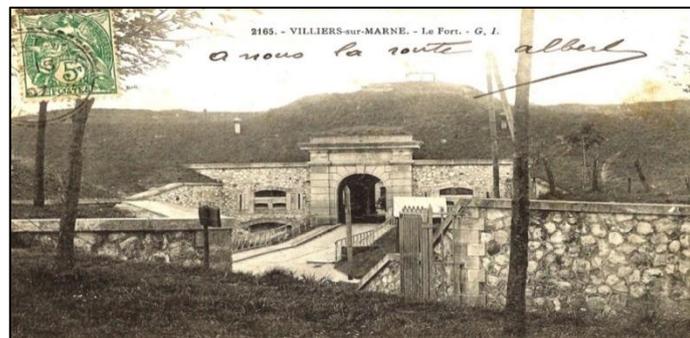
L'eau de la Marne est distribuée.

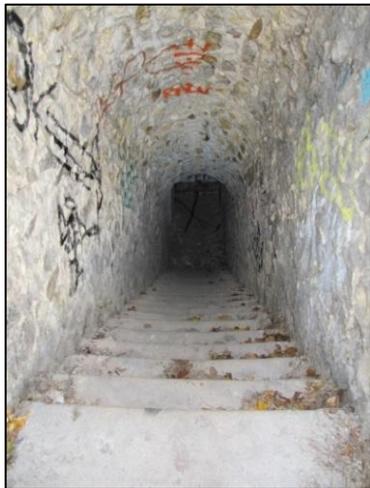
Le conseil municipal rebaptise certaines rues de Noisy : le chemin vicinal n° 6 qui porte le nom de rue de Beauvais dans sa partie basse, et de chemin aux vaches dans son prolongement en partie haute sur le plateau, est nommé dans sa totalité Rue de Beauvais, la suite du dit chemin menant à la route départementale n° 11 prend le nom de chemin des Bois.



Les travaux de construction du fort de Villiers, de type Séré de **Rivières**, sont entrepris par le ministère de la défense, il sera achevé en 1880, pour un montant de 11 millions de francs.

Son armement compte 31 pièces d'artillerie, le casernement est prévu pour 388 hommes dont 12 officiers, on y accède par un pont levés Piltter avec tablier en bois et ossature métallique, le corps de garde du ravelin défend cette entrée. Dans la cour principale le logement des officiers, la caserne et les magasins, à l'écart la poudrière avec sa voie ferrée, l'accès à la caponnière double, la traverse abri du rempart, l'accès à la caponnière simple...







-Vue aérienne en 1932 – I.G.N. –

En **1879**

**L'almanach du magasin pittoresque cite :**

*Le 22 janvier vers dix heures du matin, aux environs de Paris, le thermomètre marquant 3 degrés au-dessous de zéro, une pluie froide commença à tomber et dura sans discontinuer, jusqu'au lendemain 10 heures du soir, soit 36 heures durant. L'eau gelant au fur et à mesure de sa chute. De là une accumulation de glace dure qui occasionna des dégâts considérables notamment sur les arbres...*

*L'hiver fut rigoureux, en décembre, il débute le 3 par moins 12 degrés, le 9 décembre la neige tombe à gros flocons, le froid s'installe et dure jusqu'au 29 décembre avec un maximum à moins 30 degrés, la marne est prise par les glaces.*

La campagne était couverte de neige, les routes impraticables, les maraichers ne pouvaient ni récolter, ni conduire leurs produits à destination ; de plus, beaucoup de provisions avaient été gelées jusque dans les caves. La cherté des objets de première nécessité était devenue générale. La misère était grande. Les plus pauvres, sans charbon et sans bois, sans travail aussi, forcés d'engager leurs couvertures et leurs vêtements, demandaient de prompts secours. La charité publique a été à la hauteur des circonstances...

Ce qui reste le trait dominant de la viticulture en région parisienne, c'est l'extrême variabilité de la récolte : 13 hectolitres à l'hectare à comparer avec la production de 1866 qui était de 150 hectolitres à l'hectare, et dans les 2 cas un vin détestable.

17 juillet 1879

**Les archives commerciales de la France** dans son n°104 du dimanche 28 décembre 1879 citent à la rubrique déclaration de faillite :

*M. Dufoin Jacques, gantier de profession, résidant à Noisy.*

En 1880

L'hiver de 1879-1880 a été des plus rigoureux pour les degrés de froid, il a commencé vers le 20 novembre 1879 et a duré jusqu'en février 1880, les températures relevées de -24 degrés ; une partie des arbres fruitiers ont gelé : pommier, noyer, prunier, cerisier, poirier, les bois sont presque tous morts par la gelée ; on a été obligé d'en arracher une partie. Jamais de mémoire d'homme on n'a vu des arbres de 100 ans morts sur pied par le gel...

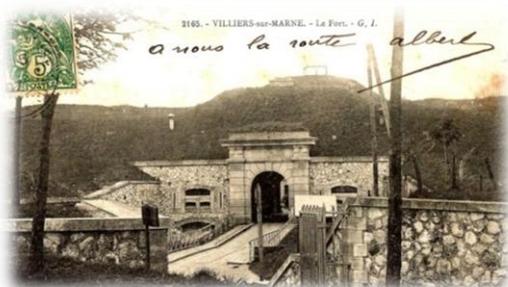
La loi du 6 juillet 1880 impose une fête nationale le 14 juillet, celle-ci sera célébrée annuellement en France ; la Marseillaise est décrétée hymne national.

Un symbole visuel, une allégorie féminine, incarnation de la liberté et de la république : l'effigie de **Marianne**. Le buste de Marianne de Lamartine en sera le modèle original.

L'administration des Postes affecte un renfort au bureau de Noisy, une factrice auxiliaire à l'unique facteur noiséen assurant la distribution du courrier, et ce uniquement pour la période des vacances d'été ou le nombre de résidents est en forte augmentation à Noisy.



Le fort de Villiers débute sa carrière militaire comme garnison d'infanterie de ligne.



**Paris et ses fortifications-E.** Tenot-éd librairie Germer Baillièrre et Cie -1880

Quoi qu'il en soit à cet égard, la tête de pont sur la Marne se composera d'une série de forts ou de batteries fermées et casematées, couronnant les crêtes à Limeil, à Sucy au haut Champigny, à Villiers et à Noisy.

Les forts de Champigny et de Villiers garantiront la possession du plateau arrosé de tant de sang les 30 novembre et 2 décembre 1870, et permettront le déploiement aisé d'une armée de sortie pour la marche en avant par les routes de Coulommiers et de Provins.

Le fort de Villiers croisera ses feux sur le plateau avec la batterie de Noisy, qui sera soutenue elle-même par le fort de Chelles et rendra extrêmement difficile un établissement solide de l'assiégeant entre Noisiel et Noisy.

Ce qui n'est pas contestable, c'est que ces ouvrages interdiront absolument à l'ennemi la descente dans la vallée depuis Gournay et ce jusqu'à Champigny...

En **1881**

Dans les chroniques de la revue des eaux et forêts, on relève cet épisode de braconnage :

Accompagné de 2 de ses collègues et d'un garde particulier, le brigadier de gendarmerie Lions du cantonnement de Neuilly-sur-Marne faisait une battue, où l'on supposait que des braconniers se trouvaient apostés. Les 4 hommes, s'avancant par des points différents, venaient de cerner l'endroit suspect, lorsqu'un coup de feu retentit. Atteint en pleine poitrine, à bout portant, le brigadier tomba pour ne plus se relever.

Pendant que ses collègues se précipitaient à son secours, l'assassin avait eu le temps de prendre la fuite. Une enquête fut diligentée à Noisy le grand ou un individu notoirement connu dans le pays pour s'adonner au braconnage ; celui-ci avait été vu ses habits couverts de plumes de faisans...

Habilement défendu par son avocat, le meurtrier fut acquitté sur l'accusation de meurtre, mais il fut condamné à 4 mois de prison pour délit de chasse...

### *La Haute Canaille* par Jules Lermina

[...] Il y a sur le bord de la Marne, une petite mesure qui s'appelle la maison du passeur ; l'homme qui fait traverser sur son bachot, moyennant un tarif modeste de 10 centimes ceux qui veulent aller de la rive de Neuilly à celle de Noisy. Le père **Ambroise**, passeur, trouvait au besoin le mot pour rire et pour égayer le voyageur qu'il passait sur son canasson, ainsi qu'il appelait le bachot lourd et plat qu'il manœuvrait...

28 mars **1882**

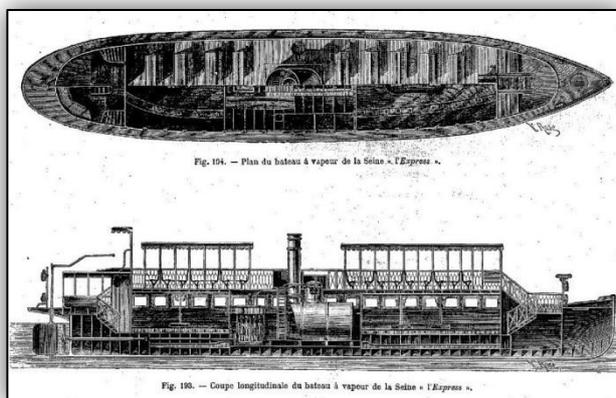
Jules **Ferry** propose au vote des députés une loi pour rendre l'enseignement laïque et obligatoire. Les instituteurs devront donner à leurs élèves un enseignement civique et moral ; le jeudi sera libre afin de permettre l'instruction religieuse en dehors des écoles publiques.

7 avril **1882**

Un nouveau canton est promulgué par loi ; séparant la commune de Noisy du canton de Gonesse et créant un nouveau canton dont le chef-lieu est Le Raincy dans le département de la Seine-et-Oise avec pour chef-lieu d'arrondissement Pontoise.

En **1883**

Une nouvelle société appelée Compagnie des Bateaux Express obtient du conseil de Paris, l'autorisation d'établir un service de transport fluvial de voyageurs entre Suresnes et Charenton avec prolongement l'été à Neuilly-sur-Marne.



La loi du 28 mars 1883 actant de l'école une séparation de l'église.

7 janvier **1883**

De nouvelles inondations, la Seine atteint 7,00 m à l'échelle du pont Royal.

17 novembre **1883**

### Lettre de Jules Ferry aux instituteurs.

*Aussi ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage et du calcul. Sans doute le législateur a eu pour premier objet de séparer l'école de l'église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. Mais il y a autre chose dans la loi du 28 mars : elle affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale, et de la fonder sur des notions du devoir et du droit que le législateur n'hésite pas à inscrire au nombre des premières vérités que nul ne peut ignorer. Pour cette partie capitale de l'éducation, c'est sur vous, Monsieur, que les pouvoirs publics ont compté. En vous dispensant de l'enseignement religieux, on n'a pas songé à vous décharger de l'enseignement moral : c'eût été vous enlever ce qui fait la dignité de votre profession. Au contraire, il a paru tout naturel que l'instituteur, en même temps qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur enseigne aussi ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage et du calcul.*

*Il est impossible que vous voyiez chaque jour tous ces enfants qui se pressent autour de vous [...] sans que l'idée vous vienne aussitôt de profiter de cette docilité, de cette confiance, pour leur transmettre avec les connaissances scolaires proprement dites, les principes mêmes de la morale, j'entends simplement cette bonne et antique morale que nous avons reçue de nos pères et mères [...]. Vous êtes l'auxiliaire et à certains égards le suppléant du père de famille : parlez donc à ces enfants comme vous voudriez que l'on parlât au vôtre...*

En **1884**

L'année s'inaugure par une réforme inattendue : on tire les rois dans les familles, et pour la première fois, la fève traditionnelle est remplacée dans les galettes par une minuscule poupée de porcelaine sur laquelle on risque de se briser une dent.

La Compagnie des chemins de fer Nogentais est fondée en vue d'obtenir la concession du tramway entre Vincennes et Ville-Évrard, concession qui sera obtenue en 1885.

16 janvier **1884**

Le préfet de Paris M. **Poubelle** institue les boîtes à ordures ménagères. Cette mesure qui supprime à Paris la modeste industrie des 4000 chiffonniers parisiens, provoque plus de mécontentements que de satisfactions.

Le conseil municipal de Noisy impose aux baigneurs le port d'un maillot partant des épaules jusqu'à mi-cuisse, le caleçon étant formellement exclu.



Une 3<sup>ème</sup> boîte aux lettres est installée au Pavé neuf, à la demande expresse des cafetiers.



La rue de la chapelle, du Montmarcel, un temps du Puits Ferret, de l'Échelle, est rebaptisée : elle prend le nom de rue Gambetta pour honorer la République.



23 mars **1884**

Mort du bon docteur Sureau.

Avril **1884**

La nouvelle loi municipale arrête, que toute commune doit avoir sa mairie.

En mai **1884**

La cour d'assises de Seine-et-Oise juge le meurtre du brigadier de gendarmerie **Lions**.  
Ce meurtre perpétré dans la forêt des Richardets ou plus de 50 braconniers furent arrêtés.

Apparition du mildiou qui attaque les vignes.

Gustave Joseph **Chéret**, sculpteur, s'installe à Noisy route de Malnoue, et y construit sa villa : Les *Cherettes*.  
Son frère cadet, peintre, et affichiste Jules Chéret réalisa la 1<sup>ère</sup> affiche du bal du moulin rouge.

Juin **1884**

Le conseil municipal décide d'aposer sur le bâtiment Desvignes - la devise républicaine

**Liberté-Egalité-Fraternité.**



## 24 juin 1884

Le maire de Noisy, Alfred **Nettement** propose au conseil municipal de débaptiser certaines rues : que la rue des Norottes soit dénommée rue d'Alsace Lorraine. – la rue Saint Vincent, en rue de la République...

Le conseil municipal engage des négociations avec les époux **Bignan**, propriétaires du parc de Villeflix pour le rachat des terrains sur lesquelles se trouvent les voies privatives entre autres l'avenue et l'impasse Chilpéric.

En décembre, les pluies sont si abondantes que la Marne déborde.

## En 1885

La préfecture de Seine-et-Oise stipule que selon le décret du 29 décembre 1875, les pompiers ne pouvaient se réunir en armes qu'avec l'accord de l'autorité militaire.

Un service public de navigation (35 bateaux à vapeur neufs avec une capacité d'accueil de 275 personnes) circulait sur la Marne, reliant Auteuil-le pont d'Austerlitz à Lagny. Un arrêt à Neuilly-sur-Marne fut opérationnel.

Installation d'un relais de chasse au clos Saint-Vincent, par un industriel parisien.



Le conseil municipal se prononce sur le projet de création d'un pont sur la Marne ; reliant Noisy à Neuilly-sur-Marne.

Le tramway Nogentais s'officialise.

Vu la convention passée, le 17 novembre 1885, entre le ministre des travaux publics, au nom de l'État, et la société anonyme dite *Compagnie des chemins de fer nogentais*, pour la construction et l'exploitation du tramway dont il s'agit; ensemble le cahier des charges annexé à ladite convention;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur du 27 août 1885;

Vu la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu la loi du 11 juin 1880 sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways;

Vu les règlements d'administration publique des 18 mai <sup>(1)</sup> et 6 août 1881 <sup>(2)</sup>;

Le Conseil d'État entendu,

**DÉCRÈTE :**

ART. 1<sup>er</sup>. Est déclaré d'utilité publique l'établissement, dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, suivant les dispositions générales du plan ci-dessus visé, d'une ligne de tramway desservie par des locomotives et destinée au transport des voyageurs et des bagages entre Vincennes et Ville-Evrard.

2. La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit tramway ne sont pas accomplies dans un délai de deux ans à partir de la date du présent décret.

3. Est approuvée la convention passée, le 17 novembre 1885, entre le ministre des travaux publics, au nom de l'État, et la société anonyme dite *Compagnie des chemins de fer nogentais*, pour la construction et l'exploitation du tramway dont il s'agit, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges ci-dessus visé.

La convention, le cahier des charges et le plan mentionnés aux articles précédents resteront annexés au présent décret.

4. Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 18 Novembre 1885.

Signé JULES GRÉVY.

Le Ministre des travaux publics,

Signé DEMÔLE.

CONVENTION.

Entre:

Le ministre des travaux publics, agissant au nom de l'État, sous la réserve de l'approbation des présentes par un décret délibéré en Conseil d'État,

D'une part;

Et MM. 1<sup>o</sup> *Edouard-Paul-Louis Delthil*, docteur en médecine, officier d'académie, demeurant à Nogent-sur-Marne, Grande-Rue, n° 60; président du conseil d'administration;

2<sup>o</sup> *Henri-Marc Vermeil*, docteur en médecine, membre du conseil général de Seine-et-Oise, demeurant à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise), route de Strasbourg

<sup>(1)</sup> XII<sup>e</sup> série, Bull. 629, n° 10,747.

<sup>(2)</sup> XII<sup>e</sup> série, Bull. 664, n° 11,222.

3° *Adrien-Louis-Victorien Mentièrre*, propriétaire, ancien maire de Bry-sur-Marne, y demeurant;

4° *Ferdinand Delamarre*, propriétaire, demeurant à Neuilly-sur-Marne, coteau des Vignes;

5° *Henri Leclair*, industriel, demeurant à Neuilly-sur-Marne, à la Mal-Tournée;

6° *François-Victor Senès*, avocat, demeurant à Paris, rue de Thann, n° 10;

7° *Maurice Sauvalle*, propriétaire, demeurant à Paris, avenue de la Grande-Armée, n° 41;

8° *Henri Duret*, ingénieur, demeurant à Paris, rue du Quatre-Septembre, n° 8;

9° *Alexandre Aubert*, propriétaire, demeurant à Neuilly-sur-Marne, route de Rosny,

Agissant tous au nom et comme composant le conseil d'administration de la société anonyme par actions, dite *Compagnie des chemins de fer nogentais*, au capital de quatre cent mille francs, dont le siège est à Nogent-sur-Marne (Seine), rue du Maréchal-Vaillant, n° 7, et ayant, aux fins des présentes, les pouvoirs les plus étendus aux termes de l'acte constitutif de ladite société, reçu en la forme authentique par M<sup>r</sup> Mauroy, notaire à Nogent-sur-Marne, le 3 décembre 1884, dûment enregistré et publié conformément à la loi.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

ART. 1<sup>er</sup>. Le ministre des travaux publics, au nom de l'État, concède à la société anonyme dite *Compagnie des chemins de fer nogentais*, qui l'accepte, une ligne de tramway à traction mécanique pour le service des voyageurs, de leurs bagages et des petits colis à établir entre Vincennes (Seine) et Ville-Evrard (Seine-et-Oise), dans les conditions déterminées par le cahier des charges annexé à la présente convention.

2. La compagnie des chemins de fer nogentais s'engage à exécuter et à exploiter la ligne dont il s'agit sans subvention ni garantie d'intérêts, conformément au cahier des charges susmentionné.

3. Dans le cahier des charges, il est dérogé au type approuvé par le décret réglementaire du 6 août 1881 en ce qui concerne les articles suivants: article 10, article 21, article 23, article 24, article 25, article 26, article 27, article 29 et article 30.

Fait à Paris, en triple expédition, le dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

*Le Président et les membres du conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer nogentais,*

Lu et approuvé:

Signé D<sup>r</sup> DELTHIL.

Lu et approuvé:

Signé V. SENÈS.

Lu et approuvé:

Signé MENTIÈRRE.

Lu et approuvé:

Signé HENRI LECLAIRE.

Lu et approuvé:

Signé DELAMARRE.

Lu et approuvé:

Signé H. VERMEIL.

Lu et approuvé:

Signé DURET.

Lu et approuvé:

Signé AUBERT.

Lu et approuvé:

*Le Ministre des travaux publics,*

Signé DEMÔLE.

Enregistré à Paris, bureau des actes administratifs, le 30 novembre 1885, folio 12 recto, case 2. Reçu un franc vingt-cinq centimes, décimes compris. Signé Golfier.



En **1886**

Suite à la mort du bon docteur Jean Mathieu Émile **Sureau**, l'ancienne rue de Beauvais a été débaptisée, elle portera le nom de rue du Docteur Sureau.

Un de ses successeurs le docteur Jean **Vaquier** résida : au 1, rue Georges Clemenceau, une rue de Noisy porte aujourd'hui son nom.

Le maire d'alors M. **Nettement** annonce au conseil municipal :

*Noisy sera relié au tramway soit par le nouveau pont sur la marne, soit par un embranchement ferroviaire de la ligne de Nogent - Pont de Mulhouse à Bry-sur-Marne...*

Les vignerons constatent l'apparition du mildiou, une nouvelle maladie cryptogamique de la vigne, dont le traitement sera trouvé en 1888 par l'aspersion de bouillies à base de sulfate de cuivre.

Noisy compte 1 875 habitants de recensés.

14 août **1886**

Le conseil municipal est informé des négociations en cours avec les époux **Bignan**, propriétaires du domaine de Villeflix. Le fondé de pouvoir des époux Bignan avait de prime abord refusé la cession des terrains des voies privatives, sous prétexte que ces mandants n'y avaient aucun intérêt, mais devant l'arrêté municipal obligeant le propriétaire des voies privées à faire clore l'accès des chemins par des grilles, et à en assurer le gardiennage, ainsi que l'ouverture à la demande des usagers, les propriétaires acceptèrent enfin la cession à la commune et aux riverains sous conditions : que les travaux de viabilité soient entrepris dans les 6 ans à compter de 1887, en cas de non-respect de cette clause, la partie non aménagée reviendrait de droit aux époux Bignan.

30 septembre **1886**

Jour de vendange ; le mois de juin pluvieux, qui a fait couler la vigne à l'époque de la floraison ; au mois de juillet, les vignes ont été dépouillées de leurs feuilles par suite de l'apparition du mildiou, cette maladie a été presque générale dans les vignobles de France. Le vin tournera en vinaigre de faible quantité.

L'an **1887**

L'avenue Chilpéric, propriété du domaine de Villeflix, est cédée gratuitement à la commune sous réserves que dans les 6 ans à venir l'avenue soit aménagée par la commune et les propriétaires riverains.

7 février **1887**

Le journal radical départemental **Le Démocrate de Seine-et-Oise** publie :

*Par arrêté en date du 7 février 1887, la commune de Neuilly-sur-Marne est autorisée à s'imposer extraordinairement au principal de ses contributions directes : 1 centime additionnel pendant 30 ans à partir de 1887 pour l'achèvement du chemin vicinal ordinaire et la construction d'un pont sur la Marne.*

18 juin **1887**

*La question de la Gendarmerie : Les adversaires de Neuilly-Plaisance essaient de donner le change dans les motifs de l'opposition qu'ils font au transport de la gendarmerie à Neuilly-Plaisance n'ont oublié ni les communes de Noisy et de Gournay, ni l'asile de Ville-Évrard. Pour eux ces contrées ne peuvent pas souffrir de ce changement qui est un bien pour tout le monde.*

*Du reste nos adversaires ne savent trop quel argument opposer à ce changement. Ils prétendent que nos braves gendarmes feront 2 kilomètres de chemin de plus. Ou est-ce donc la grande fatigue pour la gendarmerie,...] Si on examine le nombre des Procès-verbaux dressés par les gendarmes, on trouvera que Neuilly-Plaisance donne un contingent de 270 par an, Neuilly-sur-Marne environ 50, Noisy 80, et Gournay de 25 à 30 [...] Nous estimons donc que si nos voisins de Noisy avaient su la vérité, les conseillers municipaux n'auraient pas protesté contre cette demande, et n'auraient pas pris une délibération demandant le maintien de la gendarmerie à Neuilly-sur-Marne [...]*



28 août 1887

A Neuilly-sur-Marne, lors du championnat de la marne d'aviron. Hénin et Olivier gagnent leur manche dans la catégorie junior.

3 septembre 1887

En ce samedi date de parution du journal : **Le Démocrate de Seine-et-Oise** :

*Dimanche 28 août avait lieu l'élection d'un conseiller municipal. 2 candidats étaient en présence, le citoyen **Bernard** arrivé il y a 30 ans dans le pays comme ouvrier charpentier, puis gâcheur chez M. **la Roche** ; maintenant patron lui-même et dans une bonne situation. Il avait été choisi à cause de sa sympathie bien connue pour le maire démissionnaire. L'autre candidat le sieur **Gouleau**, père, dit Rossignol à cause de sa voix, l'âme damnée des sérateurs, ancien boulanger et par conséquent aimant le pétrin, avait laissé tous les moyens pour arriver à son but. [...] En dehors de ces menaces qui auraient sacrifié tous les bons serviteurs de la commune, cette élection avait une double importance d'abord avec l'outrecuidance qui distingue « la bombe aux carottes », « le cavalier de la pompe », et leur bande, on répétait que l'élection de 1884 avait été une surprise et que le pays était revenu des bourgeois, de leur pont et de leurs écoles. En second lieu si l'oiseau chanteur avait été nommé, l'administration communale changeait grâce à un vice de nature de **Bedon-Sécat** qui les a tous, même celui d'être plus vieux que le citoyen **Poilpot**. Mais tranquillisez-vous, j'entends le bon rire de **LORIOZ**, **Poulotte** crie à **Boudier** de lâcher les eaux pour entraîner dans les ruisseaux les détritès, **Monchelet** entonne un Libéra nos domine, et **Boisseau** se tient prêt pour offrir une contre-danse aux insulteurs patentés. [...]*

*C'en est fait nos amis ont remporté une belle victoire. **Bernard** atteint 212 voix, c'est le chiffre le plus élevé de la majorité. **Gouleau** s'écrase sous 162 bulletins, mais il honorait le pays de son absence. Chez **Pascal**, chez **Lorioz**, on fête la victoire, tandis que la salle des états s'assombrit [...] on a poussé la témérité jusqu'à faire partir des fusées devant la porte du gros Iarbin. Eh bien Messieurs les crustacés à quand une nouvelle veste. Potard démissionne pour se consacrer entièrement à l'écumoire pharmaceutique. Un nouveau droguiste va s'établir à Noisy. La loi municipale veut que pour la nomination du Maire, le conseil soit au complet. Or on a calculé qu'entre le jour d'une démission et celui d'une élection, il s'écoulait environ 1 mois. De sorte que pendant 6 mois encore, il n'y aurait pas de maire réélu, c'est ce coup qu'on appellera dans l'histoire locale : la botte de revers {...]*

*Est-il exact que **Varlet** attaquerait **Sandrin** bibi en police correctionnelle ? Cela complète le tableau ; la vie rurale c'est la paix ! De dernière heure, les 5 de la minorité se retirent, ils ont envoyé leur démission au préfet...*

17 septembre 1887

Suite des rubriques publiées dans le journal **Le Démocrate de Seine-et-Oise** :

*Les 5 ne se montrent plus leur déconfiture est complète, cependant on assure qu'ils préparent en dessous les élections du 2 octobre. Jamais ces gens-là ne pourront agir au grand jour. **Potard** leur co-inspirateur n'a pas dans ses habitudes d'aborder les gens par devant, et il inculque ses principes à ces bons apôtres. [...] C'est dimanche la location aux enchères de la chasse et des terres des Yvris ; la publicité a fait entièrement défaut, ce qui est fâcheux, car la commune peut y perdre une somme importante pendant 12 ans. Espérons que le notaire aura cette fois fait un cahier des charges qui permettra l'adjudication. Pas clair ce notaire-là.*

*Notre compatriote Alfred **RUFFIN** vient de vendre pour une somme considérable, un procédé au moyen duquel on rectifie l'alcool pendant la distillation même qui produit cet alcool [...]*

24 septembre 1887

*Il y avait dimanche une fête-foire avec festival de musique à Gagny et bien que les récompenses dussent être distribuées avec la partialité qui distingue les importunistes [...] notre fanfare indépendante voulait prendre part au concours, mais dans la nuit de samedi à dimanche 3 instruments ont été volés, qui a fait le coup ?*

*Le dernier acte de ces Bonaparteux qu'on va dissoudre aura été de bénéficier d'un vol nocturne...vol de hibou ! [...]*  
*Propriétaires de villas, défiez-vous, les pillards de jardins recommencent leurs exploits ; ainsi chez M. **ROUX** toutes les pêches ont été cueillies pendant la nuit ;*

*Dimanche a eu lieu l'adjudication des biens communaux des Yvris, M. **GROGNET** a été adjudicataire pour une somme dérisoire de bon marché. Puis l'adjudication faites on a prétendu lui soutirer une résiliation parce qu'il ne payait pas comptant. Qu'est-ce que cela veut dire ? Grognet a du bien au soleil pour répondre de sa location. [...] En attendant nous comptons sur les citoyens **BERNARD**, **BRULEY**, et **BURODEAU**, les vrais hommes de la commune, pour défendre nos intérêts.*

*C'est à Philippart que notre concitoyen A. **RUFFIN** a vendu son procédé de rectification directe de l'alcool moyennant 2 500 000 francs payables par mensualités. Comme toujours le grand faiseur belge a manqué de régularité, si bien qu'il y a une action engagée en rupture de contrat. [...]*

2 octobre 1887

Gustave Joseph **Chéret** à l'étroit fera construire une seconde maison avec jardin, et ce route de Malnoue.



PREMIERE ANNEE - N° 31 NUMERO 6 CENTIMES SAMEDI 1er OCTOBRE 1887

# LE DEMOCRATE

DE SEINE-ET-OISE  
ORGANE RADICAL DÉPARTEMENTAL, PARAISSANT LE SAMEDI

<b>BUREAUX</b> 9, Place des Fêtes-Pâques. — Paris Près la place des Victoires (De 10 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.)	<b>ABONNEMENTS</b> SIX MOIS . . . . . 3 fr. 50 TROIS MOIS . . . . . 2 fr. 00	Rédacteur en chef : <b>Émile GIOT</b>	<b>PUBLICITE</b> La ligne ANNONCES . . . . . 50 RECLAMES . . . . . 2 fr. FAITS DIVERS . . . . . 5 fr.	<b>ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES</b> Adresser toutes les communications à M. Émile Giot, rédacteur en chef

### Noisy-le-Grand

Le nommé Sandrin a été condamné à un an et un jour de prison et cinq années d'interdiction pour le vol chez Sellier. Quant aux voleurs d'instruments et de fruits; on est sur leurs traces.

Un de nos correspondants nous écrit: Ce sont de gros propriétaires qui empêchent l'exécution du chemin du Pont. Il y a un moyen bien simple de les calmer. Que le maire autorise les chasseurs de la commune à tirer sur les chemins qui traversent les bois de ces grincheux et de suite ils mettront les pouces.

*Avis à qui de droit.*

Dimanche, 2 octobre, élections municipales pour remplacer les sécats évanouis. La liste où sont MM. Chevauchez père, Louis Milay est assurée du succès. Je ne vous donne pas les autres noms parce qu'au moment où je vous écris, la liste n'est pas définitivement arrêtée. Il faut un véritable dévouement pour venir solliciter les suffrages pour un mandat de sept mois.

Quant aux adversaires de la municipalité on aurait beau présenter monsieur Basseville aux prunes, qu'on ferait aussi bien four que l'ex-maitron Rossignol l'a fait et le fera encore.

Le nouvel officier de pompiers semble dès aujourd'hui désigné. C'est un grand jeune homme d'une trentaine d'années pour qui l'hydraulique n'a pas de secrets. Comme don de joyeux avènement il offrira une nouvelle pompe à la commune

— ce qui vaut mieux que de faire payer son cheval par les contribuables. Lasouche resterait dans les cendres — ainsi l'a décidé Carré.

8 octobre 1887

### Le correspondant local noiséen M. Malot, du journal le Démocrate cite :

*Les élections municipales nécessitées par l'évanouissement des 5 fortes têtes, ont eu lieu dimanche. Le bouquet démissionnaire n'avait pas de candidat ; [...] Malgré les suffrages donnés à l'idiot Edmond, à Auger ou à la Godiche, quel trio ! Le conseil municipal se trouve composé de la façon suivante en respectant le nombre de voix obtenues par chacun.*

- M. ROCHER.....218 voix.....La Varenne.
- M. CHEVAUCHEZ.....216.....Noisy.
- M. BERNARD.....212.....Noisy.
- M. BEGUIN.....207.....Pavé Neuf.
- M. SELLIER Louis...205.....Noisy.
- M. MOLARD.....192.....Pavé Neuf.

*Puis viennent les anciens conseillers nommés au second tour de scrutin en mai 1884 avec M. Poilpot en tête qui avait obtenu 168 voix.*

*Le pompier hippique, en apprenant qu'on lui donne son sac aime mieux divorcer avec pompe pour faire croire que l'eau passe avant la goutte, quel ménage ! [...]*

*Les religieuses font réparer leur salle de classe parce qu'elles sont sûres d'obtenir le droit d'enseigner...*



9 octobre **1887**

Le maire Théophile **Poilpot** propose l'éclairage de la rue de la République par des lanternes à pétrole.

M. **Mulard** demande une lanterne à l'angle des rues de la République et de la haute maison.

15 octobre **1887**

Le correspondant nogentais du journal le *Démocrate de Seine-et-Oise* écrit :

*Le service des Chemins de Fer Nogentais continue à être d'une irrégularité absolue. Le matériel défectueux se brise à tout moment et les voitures restent en panne. Encore une fois pourquoi ne pas mettre un homme du métier à la tête de cette entreprise qui rendrait de réels services à notre contrée, tandis qu'avec le plâtrier de la Maltournée on ne peut faire que four.*

19 novembre **1887**

Paraît dans le journal *Le Démocrate de Seine-et-Oise* sous la plume du correspondant local :

*C'est mardi prochain que viendront devant le tribunal de Pontoise, 2 affaires qui intéressent notre commune :*

*La 1<sup>ère</sup> à la requête d'un nommé **SERGENT**, commis emballeur chez un commissionnaire, contre **Varlet**, dit Boisseau [...] pour nous Boisseau a agi avec prudence et patience, et le diffamateur qui est venu l'accuser d'un crime, ne serait digne d'aucune pitié, même s'il lui était arrivé le malheur qu'il méritait.*

*La seconde affaire a trait à des injures proférées publiquement dans la salle d'école contre l'instituteur par une mégère [...] Cette femme qui jouit du privilège d'être la belle-mère du trésorier-secrétaire de la Fanfare [...].*

*L'affaire des décorations a son écho dans notre commune le grand agriculteur-éleveur M. **BOYENVAL** est le gendre et souvent l'hôte du plus grand propriétaire de Noisy. [...].*

*On sait que la construction des écoles a été provisoirement abandonnée, en revanche on travaille au chemin d'accès du pont, et on parle d'élargir la rue du Brayer...*

Dès **1888**

La Banque de France est alertée par l'apparition de contrefaçons des billets en francs Bleu. Elle décide donc d'aposer un fond de sécurité, une trame de couleur rose réputée infalsifiable sur la vignette de couleur bleue.

C'est la naissance des billets bleu et rose qui auront une longévité de plus de 50 ans pour la coupure de 500 francs. Sachant que le motif originel le 500 francs noir datait de 1842.

### *Relations de la diphtérie de l'animal sur l'homme*

*Par le docteur DELTHIL - imprimerie DAIX frères - Clermont (Oise) - 1888*

En **1888**

*Observation n° XII - Un cultivateur de Noisy-le-Grand laissait son jeune enfant jouer constamment dans une petite cour remplie de fumier et servant de poulailler ; depuis quelque temps les volatiles succombaient successivement. En l'absence d'épidémie l'enfant fut atteint d'angine diphtérique avec croup ; opéré avec succès par le médecin de Noisy le docteur Pagnier, malheureusement, ce jeune praticien prit lui-même l'affection, faillit en mourir, et n'est pas encore remis des accidents consécutifs à la diphtérie...*



Le conseil municipal désigne une zone de baignade sur la Marne, face au restaurant *le Tourbillon*. Il sera le seul endroit où l'on pourra prendre des bains froids, et tous les baigneurs devront revêtir un caleçon de bain ; l'appellation retenue du lieu-dit sera *la Baignade*.



Une taxe annuelle de 5 francs sera instituée pour le stationnement des batelets sur les berges de la Marne.  
(Les éditeurs de carte postale, peu scrupuleux dans les appellations, parlent de bords de la Seine.)



La compagnie des chemins de fer Nogentais obtient la concession d'une ligne de tramway reliant Bry-sur Marne à Nogent.

En **1889**

La II<sup>ème</sup> internationale Socialiste lors de la célébration du centenaire de la révolution, le 1<sup>er</sup> mai fut choisi comme date souvenir des grèves de Chicago en 1886 qui réclamaient la journée de 8 heures.

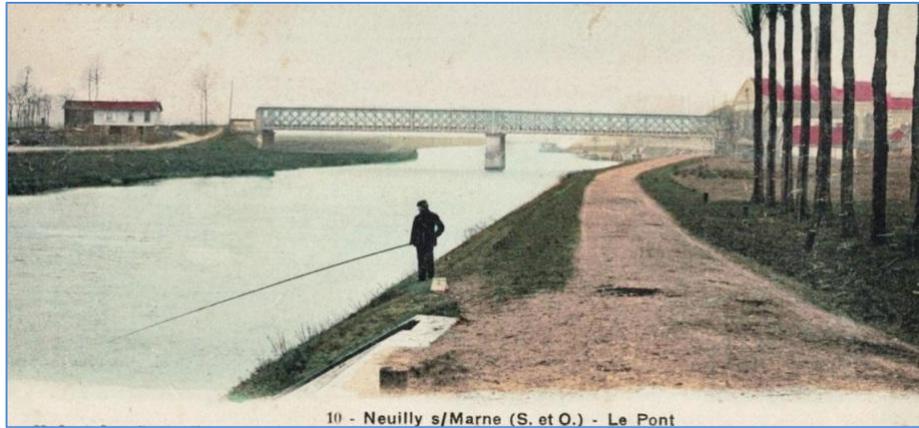
Création d'un chemin vicinal dit *route de Neuilly* au travers des diverses propriétés agricoles en exploitation, qui permet la liaison du pont avec la route de Bry, qui sera plus tard le futur boulevard du maréchal Foch.



30 mai **1889**

Traversée de la Marne à Neuilly : le pont des 2 communes est inauguré.





Les Noiséens souhaitaient, comme apporteur financier le plus important, que le pont soit appelé : Pont de Noisy, quant aux nocéens l'appellation Pont des 2 communes avait leur préférence.

Les invectives de voisinage étaient monnaies courantes entre Noiséens et Nocéens qui de chaque bord de la marne se traitent de *choux- fleurs - pois verts – neu-neu...*

Les maraîchers Noiséens produisaient des petits pois alors que leurs homologues de Neuilly étaient plutôt choux, d'où les invectives potagères. Il ne fallait pas se concurrencer.

Dimanche 2 juin **1889**

Parait dans le journal : **le Petit Parisien** dans son numéro 4600, un article :

*Le pont récemment construit sur la Marne et qui réunit les communes de Noisy et de Neuilly (Seine-et-Oise) vient d'être inauguré. Un train spécial de la Cie des Transports Nogentais avait amené les invités sur la place du vieux Neuilly. Là des discours ont été prononcés par les maires de Neuilly et de Noisy, et par le secrétaire général de la préfecture. A 2 heures, un banquet de 150 couverts réunissait les assistants. Au dessert plusieurs discours ont été prononcés ; la fête s'est terminée par un bal donné sur la place du jeu de paume à Neuilly...*

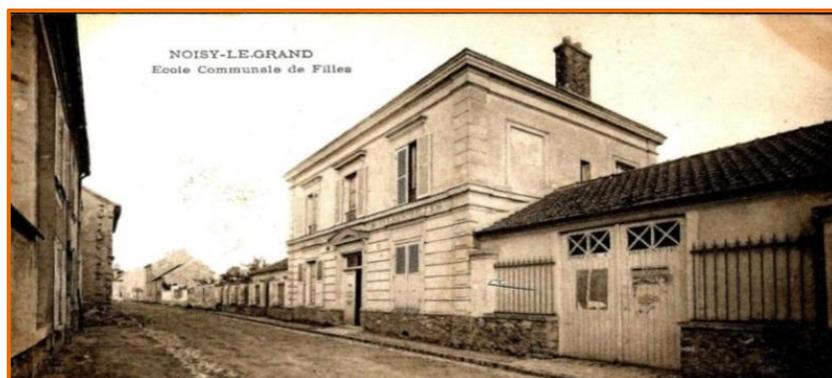
25 septembre **1899**

*Jour de vendange ; le vin sera assez bon mais de faible quantité. Par suite d'une grande chaleur, d'un été très sec ; bien qu'il n'y eut ni gelées, ni coulures, les grappes ont manqué, toujours l'oïdium et une apparition du phylloxera...*

En **1890**

La compagnie des chemins de fer Nogentais est autorisée à prolonger sa ligne jusqu'aux fortifications de Paris.

L'école des filles est transférée rue Jean Vaquier dans les locaux de l'asile. Adjacent au local incendie de la ville.



Le congrès international socialiste qui se tient à Paris, adopte le 1<sup>er</sup> mai comme jour de revendication des travailleurs.

1<sup>er</sup> mai **1890**

Les manifestants portaient un petit triangle rouge, symbole de la division de la journée de travail en 3 huit :  
Travail - Sommeil - Loisirs.

En **1891**

Division en 2 cantons du département de la Seine-et-Oise. Le Raincy sera le chef-lieu du 2<sup>ème</sup> canton nouvellement créé.

Une demande est introduite pour le changement de classement des chemins ruraux sous entretien communal en chemins vicinaux sous entretien départemental ; sont concernés : le chemin rural n° 6 dit des Vaches et le chemin rural n° 7 de Villiers à Gournay.

La C.G.O ou la compagnie Levasseur, transporteurs concessionnaires de la Cie des Chemins de Fers de l'Est assurent par omnibus une liaison depuis Noisy (les départs s'effectuant à la grille du parc) vers les gares de Nogent-Pont de Mulhouse et Villiers-sur-Marne.



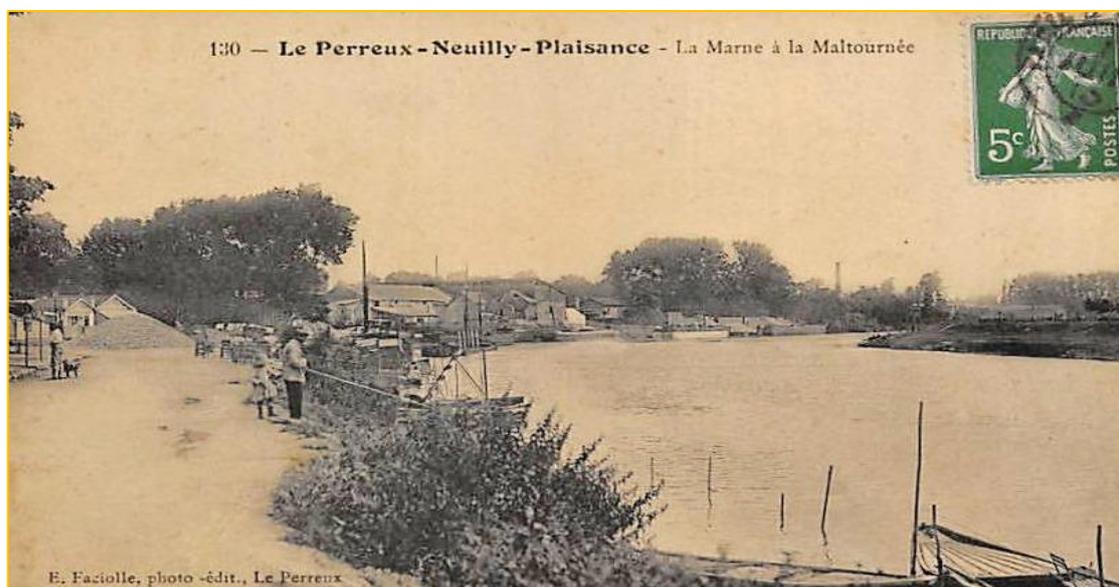
15 juin **1891**

L'hebdomadaire **La Revue Illustrée** dans son numéro 133 :

*Le Tour de la Marne.*

*Nous commençons notre excursion par un fameux temps, 6 canoés, 3 as, une véritable escadre. Ainsi parla De Batz, en apercevant au pont de Gournay, la flottille qui nous attendait, prête à continuer l'excursion...La flottille s'ébranle, et part joyeuse et gaie. La Marne a baissé et le courant est toujours rapide. A gauche Noisy, dont le clocher essaye de montrer son nez pointu à travers les peupliers, et un peu au-dessous la majestueuse fontaine Maintenon, qu'une main sacrilège a déboisée de ses frondaisons superbes. Ah ! Si Mme de Maintenon voyait cela, crie le cicérone, elle qui aimait cette fontaine près de laquelle habitait dit-on la nourrice de Louis XIV...*

*Assez ! Quel est ce pont : le pont de Neuilly, ainsi nommé parce qu'il met en communication les rives de Plaisance et de Noisy. Il est tubulaire !...Tubulaire vous-même ! Ces ponts de fer sont pleins de catastrophes et de rivets...Les fours de la Maltournée...Vive Bergerat !...Vive Valabrègue !...Silence aux salariés de Porel le tripatouilleur...*



En **1892**

Théophile **Poilpot** est élu maire jusqu'en 1892. Dans sa propriété de la route de Malnoue avec son ami Gambetta, il complètera les constructions existantes.

L'indicateur du Bâtiment et des Travaux Publics de Paris et des départements recense à Noisy :

\*M. **Cré** Eugène, architecte expert, au 1, rue de la Varenne reçoit les dimanche et lundi.

\*M. **Madoulé** E, architecte vérificateur.

\*M. **Mounier** Henri, architecte vérificateur, achat et vente de terrains, constructions de maisons économiques...

La société fondée sous le nom de fanfare de Noisy a pris pour nom l'harmonie de Noisy.



La compagnie générale des eaux installe son usine de pompage à Neuilly. Les travaux seront achevés en 1903.

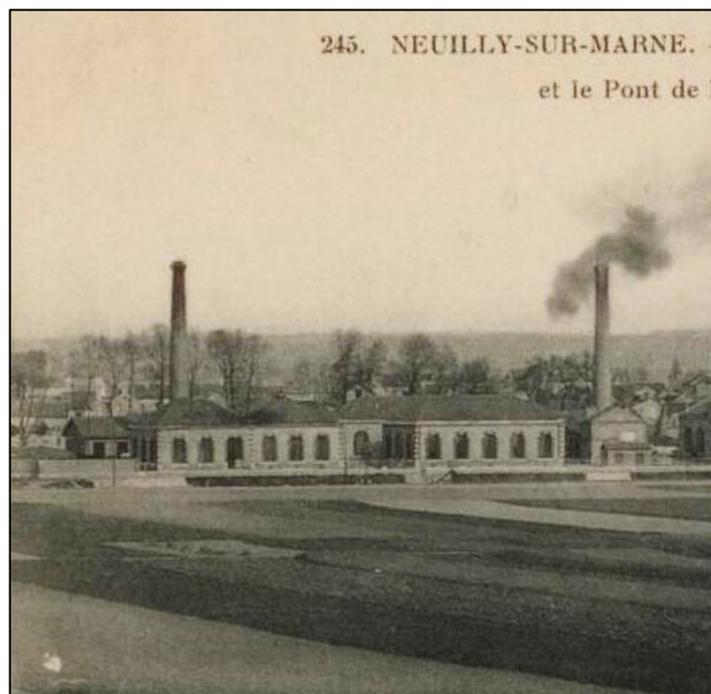


## E (RAMBOUILLET).

**Mercurie** : Libeert (M<sup>me</sup>).  
**Produits pour la photographie** : O'Ludwik, av. de la Station, 50.\*  
**Plâtre (fabr. de)** : Leclair (Henri).  
**Restaurateurs** : Atry. — Delcroix. — Grandpierre. — Viéron.  
**Vins en gros** : Philibert.  
**NEUILLY - SUR - MARNE**, à 46 kil. de Pontoise. — ☒. — ☛. — 6,374 habit. — ☞ de Nogent-sur-Marne (à 5 kil).  
**Notaire** : Lallemand.  
**Agriculteur** : Gervais (Auguste).  
**Architecte** : Bréasson.  
**Bois et charbons** : Dorsemaine. — Dermiens. — Ruelle.  
**Epiciers** : Dorsemaine. — Dermiens. — Ruelle.  
**Hôtels** : Langlois. — Moutiers. — Thibaudin.  
**Limes (fabr. de)** : Théate frères.  
**Médecin** : Vermeil.  
**Modes, lingeries et nouveautés** : Aloés (M<sup>lle</sup> Marie). — Fauchoux (M<sup>me</sup>). — Jamet (M<sup>me</sup>).  
**Pharmacien** : Hugé (P.).  
**Pompes funèbres** : Bureau à la mairie. Adm<sup>on</sup> C<sup>ie</sup>, boul. Richard-Lenoir, 66, Paris.\*  
**Usine à gaz** : Georgi et C<sup>ie</sup>.  
**Vins en gros, eaux-de-vie** : Boignier. — Rousseau.  
**VILLE-EVRARD**. Asile public d'aliénés.  
**Directeur** : Paul Balet.  
**Médecin en chef, Femmes** : Docteur Febvère.  
**Médecin en chef, Hommes** : Docteur Marandon de Montyel.  
**Médecin en chef de la maison spéciale de santé** : Docteur Legrain.  
**Pharmacien** : Moureu.  
**Econome** : Bourgeois.  
**Pensionnat pour le traitement des aliénés des deux sexes est annexé à l'asile**. \*  
**NOISY-LE-GRAND**, à 43 kil. de Pontoise. — ☒. — ☛. — 1,799 habit. — ☞ de Villiers-sur-Marne (à 3 kil.).  
**Agriculteur** : Bijard. — Fauque.  
**Architecte** : Mounier.  
**Ballons (construction de)** : Brissonnet.  
**Bois et charbons** : Maigret-Coiffier.  
**Boucher en gros** : Mulet (Isidore).  
**Bretelles (fabr. de)** : Bouth.  
**Entrepôt de Noisy-le-Grand** : A. Houlette.  
**Epicerie et vins** : Lemoine (E.). — Pascal.  
**Médecin** : Pagnier.  
**Parfumerie (fabr. de)** : Chonneaux.  
**Photographe** : Thomas.  
**Quincaillier** : Maigret.  
**Travaux publics** : Chatelain. — Lefebvre. — Leroy.  
**BOIS-SAINT-MARTIN** : Sauterre.  
**VILLE-FLIX** : M<sup>me</sup> Monnot.  
**VAUJOURS**, à 45 kil. de Pontoise. — ☒. — ☛. — 1,828 habit. — ☞ de Sévran (à 2 kil.). — **Marché** : dimanche.  
**Agriculteurs** : Boucher. — David. — Sohier.  
**Boucher** : Leduc.  
**Boulangers** : Leguay. — Thimel.  
**Charcutier** : Caille.  
**Fourrages** : Bourgeois. — Coutton. — Danne. — Garnier. — Guilleminault.  
**Grainetiers** : Batiat (V<sup>o</sup>). — Demesse (V<sup>o</sup>).  
**Maçonnerie (entrepr. de)** : Deschamps. — Quérueul. — Guilleminault.  
**Menuisiers** : Leriche. — Page.  
**Peintre** : Laghez.  
**Plâtrières** : Dindin (Aimé). — **Dépôt de la Société des Plâtrières réunies du bassin de Paris**; **Administration**, quai Jemmapes, 76, Paris. @\*  
**Serrurier** : Husson.  
**Vins en gros** : Durieu.  
**et Asile-Ecole Fénelon** : Créé par M. l'abbé Dubeau, curé de Vaujours, et soutenu par la Société Fénelon, pour l'éducation et le patronage des jeunes garçons pauvres; est dirigé par les frères des Ecoles chrétiennes. — **Directeur** : frère Photius.



245. NEUILLY-SUR-MARNE.  
et le Pont de



En 1893 – l'annuaire du commerce Didot et Bottin répertorie :

La société sportive bien nommée société de gymnastique est citée au titre des subventions municipales visant à encourager le sport auprès des Noiséens, pour un montant de 100 francs.

Construction d'un relais de chasse au clos Saint-Vincent par un riche industriel parisien.



6 mai **1893**

Le docteur Eugène **Pannetier** exerce à Noisy.

4 novembre **1893**

Les héritiers de M. **Ruffin** propriétaire de l'hôtel de Beauvais, à savoir ses 5 enfants : Gabrielle, Louise, Marie, Sophie et Charles Alfred, quittent Noisy et vendent le patrimoine familial. Sœur **Candide** de l'œuvre des enfants tuberculeux d'Ormesson s'en porte acquéreur, pour un montant de 110 000 Francs.

En **1894**

Maurice **Juven** riche industriel spécialisé dans les fournitures pour chapeaux de mode rachète la propriété **Poilpot** sise rue de Malnoue.

Première installation d'une usine de filtration des eaux de la Marne sur le site de la Cie Générale des Eaux à Neuilly les pompes Farcot de 2<sup>ème</sup> génération.

Création du Lotissement du domaine de Villeflix sous l'impulsion de son dernier propriétaire le marquis Régnier de **Massa** qui procèdera à la vente par morcellement du domaine.

Le docteur **Pagnier** reçoit les honneurs du conseil municipal pour son dévouement lors de l'épidémie de diphtérie qui avait causé la mort de 7 personnes.

14 février **1894**

Une circulaire préfectorale fixe les conditions de vaccination des enfants des écoles ; elle a lieu aux frais du département par les soins de l'institut de vaccine animale sis au 8 rue Ballu à Paris. Le médecin de l'état civil vaccine tous les tous les enfants nouveau-nés.

10 mars **1894**

*Charles Louis **Bignan** ayant vendu le domaine de Villeflix à Alexandre Philippe **Régnier**, marquis de Massa et Françoise Caroline Marie Madeleine Coppens sa femme.*

*Sur proposition du maire, Eloi François **Girod**, au conseil municipal en vue de la vente, et de la cession au domaine public, ainsi que l'abandon du sol des voies privées établies dans le domaine de Villeflix.*

*Les voies furent pour ce qui concerne le Parc : Allée de la Marne, Avenue de Maintenon, Allée de la grotte, Avenue de Villeflix, Allée des Belle vues, Allée Caroline.*

*Pour le plateau : l'avenue Chilpéric, la rue Saint Vincent, la rue Lucie, la rue Cressent, la rue de la Tranchée, le chemin de la justice, la rue Fajol, l'impasse Chilpéric, la rue du Clos, la rue de l'Union.*

L'acte notarié sera rédigé par Maîtres Lallemand et Fleury.

18 mars **1894**

Le conseil municipal désigne M. **Nouveau** comme titulaire et concessionnaire du marché volant, qui se tiendra à Noisy, tous les jeudis et dimanches sur la place de la fête à partir d'un mètre du caniveau de la route G.C 75, et sur le prolongement de la rue de la Haute Maison.

Une pétition de 20 commerçants locaux demandant la suppression du dit marché comme concurrence déloyale aura pour réponse par le conseil municipal :

*Que le marché volant créé a pour but de varier, et d'augmenter l'approvisionnement dans l'intérêt des consommateurs...*

12 mai **1894** nos voisins de Bry découvrent la passerelle sur la Marne.





**Liste des pépiniéristes-ministère de l'agriculture-imprimerie nationale 1895**

Est cité p 106 :

M. **GAGNANT** - Noisy - profession horticole ; M. **de Vliéger** - Noisy - profession horticole.

Le conseil municipal entérine le projet d'un marché volant qui se tiendrait 2 fois par semaine : les jeudis et dimanches le long de l'avenue de la Fête.



6 mars **1895**

**Le bulletin officiel de l'union vélocipédique de France** recense les membres de l'union :

De Noisy, sont adhérents : MM. **Lallement** et **Persillet** comme membres individuels, auxquels se joint M. **Cholin**.

L'an **1896**

La municipalité Noiséenne initie les premières expropriations sur le territoire de Noisy en vue d'assurer le cheminement du tramway au travers des multiples propriétés privées.

Parait chez Hachette, l'ouvrage *Géographie de Seine-et-Oise* d'Adolphe **Joanne**, la ville de Noisy dans le canton du Raincy dénombre 1 799 habitants. Le recensement de 1896 confirme 1 732 habitants.

13 juin **1896**

Le conseil municipal adopte la pose des premiers becs de gaz à usage d'éclairage public.

25 juillet **1896**

Installation de 80 becs de gaz à usage d'éclairage public à 28 francs l'unité par année.

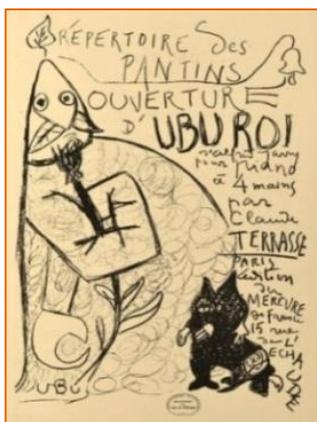


10 décembre **1896**

Ubu roi, a été représenté au Théâtre de l'œuvre, avec le concours de Mmes ; Louise France (mère Ubu) et Irma Perrot (la reine Rosemonde), de MM. Gémier (père Ubu), Dujou (le roi Venceslas), Nolot (le czar), G. Flandre (capitaine Bordure), Buteaux, Charley...

31, ruelle du Brayer, à Noisy, Claude **Terrasse**, compositeur, loue une villa et son parc jusqu' en 1899. Son beau-frère Pierre **Bonnard**, peintre, en fera des photographies ; Un écrivain dramaturge de leur ami, Alfred **Jarry** viendra les rejoindre, et constituer ainsi l'équipe de création de la pièce Ubu roi.

Aux Pantins en janvier-Février 1898.



14 février **1897**

Devant le besoin d'agrandir le cimetière ancien, un terrain au Nord-Est du cimetière actuel, propriété de M. **Houette** sur une superficie de 12 ares et 52 centiares est retenu par le conseil municipal...

7 mars **1897**

Un référendum municipal est organisé sur proposition de M. **Souchet**, conseiller municipal auprès des Noiséens.

Pour l'installation de l'éclairage au gaz dans la commune 304 pour, et 11 contre...

Inauguration des travaux d'éclairage entrepris avec banquet à 13 heures et bal en soirée ;  
La ville de Noisy s'illumine.

13 janvier **1898**

*Coup de tonnerre dans la presse : j'accuse, par Émile Zola est en une du quotidien L'aurore, les 300 000 exemplaires de ce quotidien dirigé par Clémenceau s'arrachent, et relance débats et affrontements entre pro et anti Dreyfus. Émile Zola y accuse : le président de la république M. Félix Faure, les incertitudes du procès, les ordres politiques donnés à la justice, et surtout il taxe le gouvernement d'antisémitisme. Pour avoir écrit cet article Émile Zola, défendu par Jaurès, sera condamné par la cour d'assises de la Seine à un an de prison pour diffamation et 3 000 francs d'amende.*

7 mars **1898**

*La chambre des députés adopte le projet de chemin de fer métropolitain, et autorise la ville de Paris à contracter un emprunt de 165 millions auprès des banques. On a bien raison de dire qu'il ne faut désespérer de rien. On avait proposé un métropolitain suspendu à l'exemple de celui de New-York : projet en l'air pas sérieux, pour les parisiens ; puis vint le projet souterrain, et les mêmes sceptiques de dire : c'est une affaire enterrée ! Ce dernier projet sera adopté ; un métropolitain enterré, tout droit, modeste et timide qui filera sous terre comme une taupe entre Vincennes et la porte Maillot. La ligne 1 qui sera achevée pour le 1<sup>er</sup> janvier de la grande année du centenaire.*

17 avril **1898**

**Ribot** propose un impôt fondé sur les signes extérieurs de richesse : *l'impôt sur le revenu à la française.*

**Guyon** Georges, pharmacien de 2<sup>ème</sup> classe, exerce à Noisy.

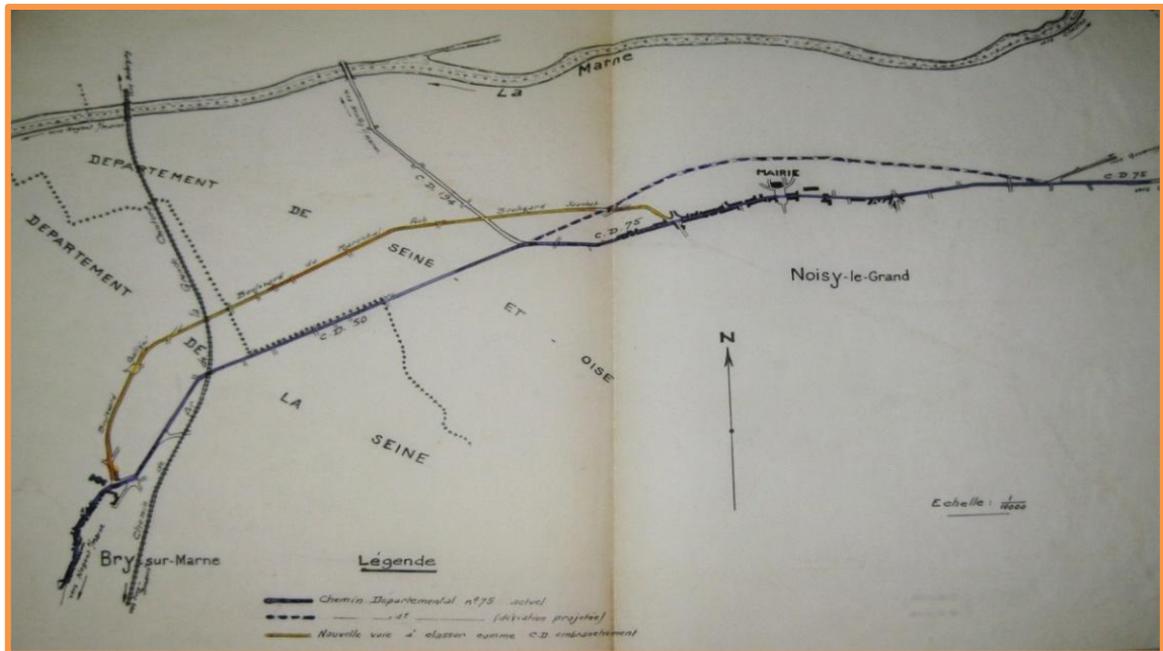
Départ de Villiers-sur-Marne de la course automobile : Paris-Amsterdam, à l'arrivée une auto de 12 chevaux de puissance ayant courue à la moyenne de 44 km 700.

En **1899**

Une cabine téléphonique publique est opérationnelle au bureau de poste de Noisy sis à la mairie.

8 janvier **1899**

*Lors d'une réunion publique d'information, en ce dimanche 8 janvier 1899 à 2 heures et demi de l'après-midi salle Balancon, anciennement Guaignant, M. Souchet, adjoint au maire, et M. Villemain, présentent le projet de création d'un boulevard à travers champs pour permettre la création du prolongement de la ligne n°3 de tramway de Bry à Noisy, il s'agit là des actuels boulevards Souchet et Maréchal Foch.*



10 avril 1899

Tour de France auto, le départ fut donné aux concurrents à la classique Fourche de Champigny.

10 mai 1899

La réglementation générale de l'automobilisme vient compléter les arrêtés municipaux, pendant ce temps le fisc commence à réaliser de belles recettes avec les chauffeurs ; ceux-ci seront imposés par une taxe automobiles de 60 francs pour une voiture à 2 places ; en outre des droits exorbitants grèvent l'essence utilisée pour l'alimentation des moteurs : alors qu'on paye le litre 15 centimes à Anvers, il revient à 75 centimes vendu au détail à Paris, et ce sont les droits qui constituent cet écart, car les raffineurs assurent que , exonérés des diverses charges de la douane et de l'octroi, ils pourraient détailler leur produit à raison de 20 centimes le litre.

10 juillet 1899

La doctoresse Marie Éveline **Amieux** reçoit en consultation à Noisy.

[La vigne et le vin en Ile-de-France- p 75](#)

*Le phylloxera commence ses attaques sur la vigne, mais ce n'est qu'un signalement sans inquiétude particulière. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, beaucoup de vigneronns se découragent à cause de la mévente des vins due à la surproduction dans le Languedoc. Ce n'est pas le phylloxera qui détruit le vignoble de la région Parisienne, ce sont les difficultés économiques accumulées et liées principalement à la mévente des vins du midi qui croule sous le poids de la surproduction...*

24 décembre 1899

L'éclairage public Noiséen se voit compléter par l'installation de 3 lanternes à pétrole sur l'avenue Chilpéric.

L'an 1900

Un noiséen M. **Kuntz**, ancien intendant militaire en retraite, résidant dans l'ancien presbytère, et délégué cantonal, propose le classement à l'inventaire des monuments historiques de la cour Chilpéric, et particulièrement le mur de soutènement de la terrasse du côté de la marne, son intention était de s'opposer à la décision d'alignement des rues communales, et ainsi préserver sa propriété.

Le conseil municipal répondra par la négative à cette demande, les corps constitués en feront de même.



L'avenue Chilpéric est en travaux, on viabilise celle-ci. Suite à l'inspection des galeries enterrées d'aménée des eaux de source du plateau au domaine de Villeflix réalisée en 1898, on estime 400 mètres de galeries, 200 m de canalisations, sa localisation serait côté droit de l'avenue, à une profondeur de 4 m...

20 mai **1900**

François **Souchet** est élu maire de la commune de Noisy.

20 juillet **1900**

Après plus d'un an de travaux, la première ligne du métro de Paris de plus de 10 kilomètres relie la porte Maillot à la porte de Vincennes avec 18 stations d'accès pour le public.

À Paris, après l'inauguration du métropolitain, l'exposition universelle eut à subir une chaleur étouffante 38,5° C au thermomètre.

8 août **1900**

Le docteur Louis **Pamart** exerce à Noisy.

15 août **1900**

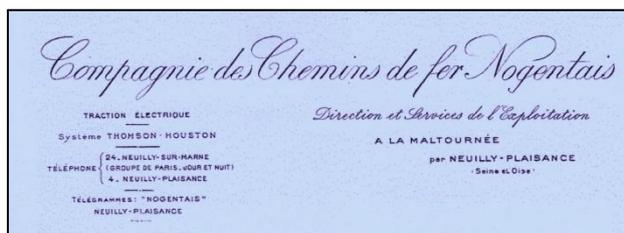
Fête communale Noiséenne : le programme annonce ; retraite aux flambeaux, festival de gymnastique et d'instruction militaire, bal avec grand orchestre, jeux divers pour les jeunes gens.

**Recueil des actes administratifs - partie préfectorale. N° 9 -Mois de Septembre.**

19 septembre **1900**

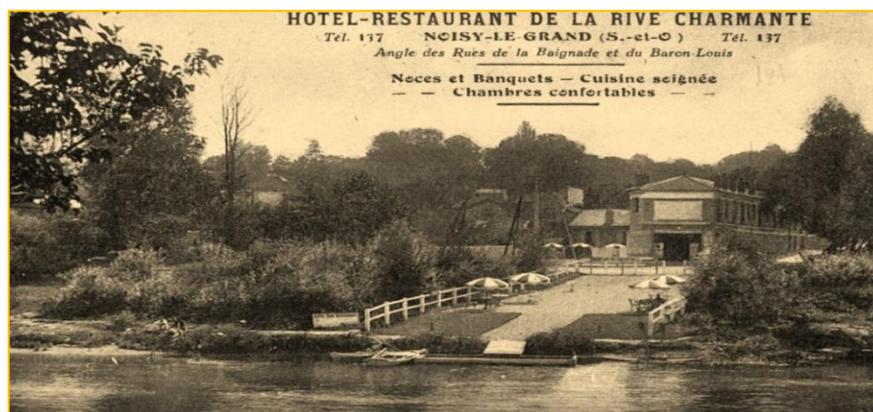
Paraît un décret d'utilité publique du prolongement jusqu'à Noisy de l'embranchement de Nogent-sur-Marne à Bry-sur-Marne, de la ligne n°3 de tramway de Vincennes à Ville Evrard. Les expropriations des terrains sur le passage de la ligne suivront.

La concession de la ligne de tramway est attribuée à la compagnie des chemins de fer Nogentais.

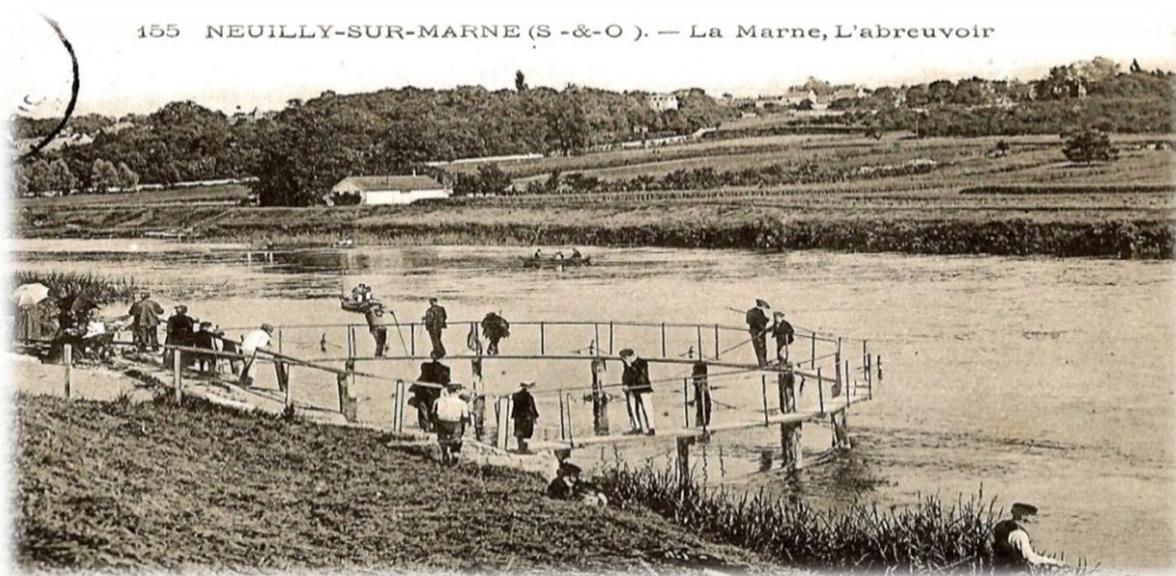


**Les bords de Marne de Lagny à Charenton par Michel RIOUSSET.**

À la Rive Charmante, le Tourbillon 1900 perpétue la tradition des guinguettes l'origine du mot guinguette reste très controversée, il semblerait toutefois que ce nom provienne à la fois de l'ancien français ginguet étroit, et de guinguer : sauter. Une maison guinguette était donc à l'origine une construction étroite ou l'on pouvait s'amuser et danser. Mais une autre version nous rappelle qu'au XVI<sup>ème</sup> siècle un vin ginguet était un vin aigret que l'on appelait aussi reginguet, vin local et que l'on consommait dans les guinguettes Noiséennes : la Pergola – le Chat Pêcheur – le Tourbillon –la Charmante Fleurie...



Par mimétisme avec les équipements de la ville de Neuilly, celle-ci ayant une baignade et un abreuvoir pour animaux sur les rives de la Marne ; le conseil municipal de Noisy projette l'aménagement d'une véritable baignade en Marne, ainsi qu'un abreuvoir, pour animaux, dans la zone des Clapiers.



Les grands domaines Noiséens sont morcelés, les marchands de biens aménagent des lotissements.

Toutes ces opérations auront pour conséquence une densification de la commune, plus de construction, plus de routes, plus d'habitants, moins de terres cultivables, moins de parcs et d'air pur.

7 octobre **1900**

Pour la création d'une ligne de tramway – un accord de principe fut donné par la municipalité à la compagnie des chemins de fer Nogentais. Repris dans : le tramway à Noisy, édité par les A.M en 1990.

25 décembre **1900**

Le conseil municipal de Noisy, organise la première fête communale de Noël sur proposition de son maire, M. **Souchet**.

Il y eut une distribution de vêtements le matin, suivi d'une fête autour de l'arbre de Noël l'après-midi.

